



PROCES-VERBAL **du conseil municipal du 11 avril 2025**

Date des convocations : **07 avril 2025**

L'ordre du jour de la séance a été affiché aux lieux habituels le : **07 avril 2025**

Conseillers en exercice : **10** Quorum : **6**

L'an deux mil vingt-cinq le vendredi onze du mois d'avril, à vingt heures trente minutes, les conseillers municipaux de la commune de Rocles proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du **15 mars 2020**, se sont réunis à la mairie dans la salle du conseil sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, M. Pierre MALLET, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres du conseil : BRUSA Sylvain, FLOURET Jonathan, LAPOUGE Marie-Noëlle, MALLET Pierre, MARTIN Chantal, PUJOL Marc, RIEU Hervé, SOLVIGNON Monique, THEROND Bruno, URBANCIC Caroline.

Absent(s) : **PUJOL Marc, RIEU Hervé**

Absent(s) représenté(s) : **néant**

Pouvoir(s) : **néant**

Quorum : **06**

Conseillers présents : **08**

Conseillers représentés : **00**

Monsieur le maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à **20H40**

Madame Caroline URBANCIC a été désignée secrétaire de séance par le conseil.

Monsieur le maire donne lecture de l'ordre du jour, des questions diverses et énumère les pièces du dossier de séance.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du 7 mars 2025
- Retrait de la délibération n°3 du 31/01/2025 (subventions 2025 aux associations)
- Subventions 2025 aux associations
- Affectation du résultat 2024 - budget principal commune
- Affectation du résultat 2024 – budget SPIC eau/assainissement
- Vote des taux 2025 des Taxes Directes Locales
- Vote du budget primitif 2025 – budget principal commune
- Vote du budget primitif 2025 – budget SPIC eau/assainissement
- Adressage – Dotation 2025 au titre des amendes de police (délibération n°4 du 7 mars 2025)

Questions diverses :

- Rénovation bâtiment de la place
- Voirie 2025

Pièces jointes :

- Procès-verbal de la séance du 7 mars 2025 (transmis également par messagerie le 26/03/2025)
- Courrier du Préfet du 4 avril 2025 (retrait délibération n°3 du 31/01/2025)
- Projet d'affectation du résultat 2024 (budget commune / budget eau)
- Etat 1259 FDL 2025 (vote des taux des TDL 2025)
- Projet de budget primitif 2025 (budget commune / budget eau)

Il présente ensuite les différents points,

1^{ère} délibération du 11 avril 2025

Approbation du procès-verbal de la séance du 7 mars 2025

Monsieur le maire propose à l'assemblée d'approuver le procès-verbal de la séance du **7 mars 2025** tel que joint au dossier de séance et dressé par **Monsieur Sylvain BRUSA**, secrétaire de séance.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du **7 mars 2025** est approuvé à l'unanimité.

2^{ème} délibération du 11 avril 2025

Retrait de la délibération n°3 du 31/01/2025 (subventions 2025 aux associations)

Monsieur le maire rappelle la délibération n°3 du 31 janvier 2025 concernant l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations pour l'exercice 2025.

Il donne ensuite lecture de la lettre de M. le Préfet de la Lozère du 4 avril 2025, reçu en mairie le 7 avril 2025 demandant le retrait de cette délibération, au motif que cette dernière ne respecte pas l'article L.2131-11 du CGCT et notamment pour l'attribution de la subvention au Foyer Rural Roclais. Ce même courrier a été communiqué à la mairie le 4 avril 2025 par messagerie.

M. Sylvain BRUSA, président du Foyer Rural Roclais, s'était retiré lors de l'attribution de la subvention à cette association. Cependant, Mesdames Chantal MARTIN et Monique SOLVIGNON, sont également membres du bureau, et n'auraient pas dû prendre part au vote.

Monsieur le maire propose d'annuler la délibération n°3 du 31 janvier 2025.

Le conseil municipal, entendu les explications de M. le maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE d'annuler purement et simplement la délibération n°3 du 31 janvier 2025.

DONNE tous pouvoirs de signature et autres à Monsieur le maire pour l'application de la présente décision.

Relevé des débats : RAS

Votants : **08** Abstention(s) : **00** / Suffrages exprimés : **08** Pour : **08** Contre : **00**

3^{ème} délibération du 11 avril 2025

Subventions de fonctionnement 2025 aux associations

Monsieur le maire propose, après le vote de la 2^{ème} délibération du 11 avril 2025, d'établir l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations pour l'exercice 2025.

Le conseil municipal,

Vu les différents dossiers de demande d'aide,

Et après en avoir délibéré ;

ARRETE les subventions de fonctionnement à verser aux associations pour l'exercice **2025**, comme suit :

Société du sou de l'école de Rocles : **1000 €**

Votants : **08** Abstention(s) : **00** Suffrages exprimés : **08** Pour : **08** Contre : **00**

Foyer Rural Roclais : **900€**

Votants : **05** (Sylvain BRUSA, Chantal MARTIN, Monique SOLVIGNON exclus du débat)
Abstention(s) : **00** Suffrages exprimés : **05** Pour : **05** Contre : **00**

Les Fadareilles : **200€**

Votants : **07** (Jonathan FLOURET exclu du débat)
Abstention(s) : **00** Suffrages exprimés : **07** Pour : **07** Contre : **00**

G'la Forme : **150€**

Votants : **07** (Chantal MARTIN exclue du débat)
Abstention(s) : **00** Suffrages exprimés : **07** Pour : **07** Contre : **00**

PRECISE que la somme de **2250€** sera inscrite au budget primitif **2025** de la commune au compte **65748**.

DONNE tous pouvoirs de signature et autres à Monsieur le maire pour procéder au versement de ces subventions.

Relevé des débats : RAS

Votants : **08** Abstention(s) : **00** / Suffrages exprimés : **08** Pour : **08** Contre : **00**

4^{ème} délibération du 11 avril 2025**Affectation du résultat 2024 - budget principal commune**

Le conseil municipal, après avoir examiné et voté le Compte Financier Unique de l'exercice **2024**, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement,

Constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître un **excédent** de fonctionnement de **95 356,31 €** ;

Arrête les écritures suivantes ;

Résultat antérieur reporté de fonctionnement	+ 67 603,77 €	
Résultat de l'exercice	+ 27 752,54 €	
Résultat à affecter /si négatif report au 002 en DF du BP	+ 95 356,31 €	
Solde d'exécution d'investissement	10 566,48 €	report au compte 001 en RI du budget 2025
Solde des restes à réaliser d'investissement	-33 429,00 €	
Besoin de financement	-22 862,52 €	
Affectation en réserves	22 862,52 €	au compte 1068 en RI du budget 2025
Report en fonctionnement	72 493,79 €	au compte 002 en RF du budget primitif 2025

Relevé des débats : RAS

Votants : **08** Abstention(s) : **00** / Suffrages exprimés : **08** Pour : **08** Contre : **00**

5^{ème} délibération du 11 avril 2025**Affectation du résultat 2024 – budget SPIC eau/assainissement**

Le conseil municipal, après avoir examiné le Compte Financier Unique de l'exercice **2024**, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation,

Constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître un **excédent** d'exploitation de **3 572,39 €** ;

Arrête les écritures suivantes ;

Résultat antérieur reporté de fonctionnement	5 157,47 €	
Résultat de l'exercice	- 1 585,08 €	
Résultat à affecter /si négatif report au 002 en DF du BP	+ 3 572,39 €	
Solde d'exécution d'investissement	+ 213 408,76 €	report au compte 001 en RI du budget 2025
Solde des restes à réaliser d'investissement	-15 000,00 €	
Besoin de financement	0,00 €	

Affectation en réserves	0,00 €	
Report en exploitation	+ 3 572,39 €	au compte 002 en RF du budget 2025

Relevé des débats : RAS

Votants : 08 Abstention(s) : 00 / Suffrages exprimés : 08 Pour : 08 Contre : 00

6^{ème} délibération du 11 avril 2025

Vote des taux 2025 des Taxes Directes Locales

Monsieur le maire indique aux membres de l'assemblée qu'il y a lieu de fixer les taux des taxes directes locales de l'année **2025**.

Il présente, à cet effet, à l'assemblée l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales de l'exercice 2025.

Monsieur le maire propose de maintenir les taux pour cette dernière année de mandat et demande aux conseillers de délibérer.

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 136 A du Code Général des Impôts,

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de reprendre les taux de référence **2025** pour l'ensemble des taxes ;

Les taux communaux suivants sont donc votés pour l'exercice **2025** :

- TAXE FONCIERE (Bâti) : **28,76 % (TFB)**
- TAXE FONCIERE (Non Bâti) : **86,24 % (TFNB)**
- TAXE D'HABITATION : **4,50 % (TH)**

Le conseil municipal charge Monsieur le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété et lui donne tous pouvoirs de signatures pour l'application et la mise en place de ces taux pour l'exercice **2025**.

Relevé des débats : RAS

Votants : 08 Abstention(s) : 00 / Suffrages exprimés : 08 Pour : 08 Contre : 00

7^{ème} délibération du 11 avril 2025

Vote du budget primitif 2025 – budget principal commune

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote et arrête le budget primitif principal de la commune de l'exercice **2025** comme suit :

Budget principal commune 2025 - Section de fonctionnement – DEPENSES		
chapitre 011	Charges à caractère général	159 877,00 €
chapitre 012	Charges de personnel	154 770,00 €
chapitre 014	Atténuation de produits	33 101,00 €
chapitre 65(*)	Autres charges de gestion courante	19 410,00 €
chapitre 66	Charges financières	0,00 €
chapitre 67	Charges exceptionnelles	200,00 €
chapitre 68	Dotations aux amortissements et provisions	100,00 €
chapitre 023	Virement à la section d'investissement	9 517,00 €
Total des dépenses de fonctionnement		376 975,00 €

(*) Pas de subvention 2025 au service de l'eau et de l'assainissement (compte 65736221)

Budget principal commune 2025 - Section de fonctionnement - RECETTES		
chapitre 70	Produits des services	12 800,00 €
chapitre 73	Impôts et taxes	115 854,00 €
chapitre 74	Dotations et participations	112 588,00 €
chapitre 75	Autres produits de gestion courante	38 000,00 €
chapitre 76	Produits financiers	4,21 €
chapitre 77	Produits exceptionnels	235,00 €
chapitre 002	Résultat reporté	72 493,79 €
chapitre 013	Atténuation de charges	25 000,00 €
Total des recettes de fonctionnement		376 975,00 €

Budget principal commune 2025 - Section d'investissement – DEPENSES		
chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00 €
chapitre 16	Remboursement d'emprunts	0,00 €
opérations d'équipement en restes à réaliser		47 929,00 €
opérations d'équipement :		
chapitre 23	Equipement non individualisé en opération	9 391,00 €
chapitre 23	Immobilisations corp. En cours - constructions	7 001,00 €
Compte 204	Subventions d'équipement versées	0,00 €
compte 001	Solde d'exécution reporté	15 880,48 €
Total des dépenses d'investissement		64 321,00 €

Budget principal commune 2025 - Section d'investissement – RECETTES		
chapitre 10	Dotations, fonds divers, réserves (sauf 1068)	6 100,00 €
chapitre 13	Subventions d'investissement	775,00 €
chapitre 13 en restes à réaliser		14 500,00 €
chapitre 28	Amortissements	0,00 €
chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	9 517,00 €
chapitre 024	Produits de cessions d'immobilisations	0,00 €
compte 001	Solde d'exécution reporté	10 566,48 €
compte 1068	Affectation en réserve	22 862,52 €
Total des recettes d'investissement		64 321,00 €

Soit un équilibre total du budget principal de la commune à **441 296,00 €**.

Budget primitif 2025 des sections de commune :

(montants inclus dans le budget principal de la commune)

Section de Rocles :

Budget Section Rocles 2025 - Section de fonctionnement – DEPENSES		
compte 61521	Entretien de terrains	12931,17 €
compte 63512	Taxes Foncières	287,00 €
chapitre 023	Virement à la section d'investissement	1039,98 €
Total des dépenses de fonctionnement		14258,15 €

Budget Section Rocles 2025 - Section de fonctionnement - RECETTES		
compte 7021	Ventes de récoltes / fermages	1051,00 €
compte 7588	Dégrèvement TF	0,00 €
chapitre 002	Résultat reporté	13207,15 €
Total des recettes de fonctionnement		14258,15 €

Budget Section Rocles 2025 - Section d'investissement – DEPENSES		
compte 001	Déficit d'investissement reporté	1039,98 €
Total des dépenses d'investissement		1039,98 €

Budget Section Rocles 2025 - Section d'investissement – RECETTES		
chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	1039,98 €
Total des recettes d'investissement		1039,98 €

Section de Villevieille :

Budget Section Villevieille 2025 - Section de fonctionnement – DEPENSES		
compte 61521	Entretien de terrains	4638,92 €
compte 61524	Entretien de bois et forêts	0,00 €
compte 6228	Rémunérations diverses (contribution à l'hectare ONF)	0,00 €
compte 63512	Taxes Foncières	161,00 €
chapitre 023	Virement à la section d'investissement	1013,06 €
Total des dépenses de fonctionnement		5812,98 €

Budget Section Villevieille 2025 - Section de fonctionnement - RECETTES		
compte 7021	Ventes de récoltes / fermages	422,00 €
compte 7588	Dégrèvement TF	0,00 €
chapitre 002	Résultat reporté	5390,98 €
Total des recettes de fonctionnement		5812,98 €

Budget Section Villevieille 2025 - Section d'investissement – DEPENSES		
compte 001	Déficit d'investissement reporté	1013,06 €
Total des dépenses d'investissement		1013,06 €

Budget Section Villevieille 2025 - Section d'investissement – RECETTES		
chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	1013,06 €
Total des recettes d'investissement		1013,06 €

Section des Thorts :

Budget Section des Thorts 2025 - Section de fonctionnement – DEPENSES		
compte 61521	Entretien de terrains	5721,04 €
compte 63512	Taxes Foncières	145,00 €
Total des dépenses de fonctionnement		5866,04 €

Budget Section des Thorts 2025 - Section de fonctionnement - RECETTES		
compte 7021	Ventes de récoltes / fermages	423,00 €
compte 7588	Dégrèvement TF	0,00 €
chapitre 002	Excédent de fonctionnement reporté	5443,04 €
Total des recettes de fonctionnement		5866,04 €
Budget Section des Thorts 2025 - Section d'investissement – DEPENSES		
compte 2315	Installations, matériel et outillage techniques	8.357,55 €
Total des dépenses d'investissement		8.357,55 €

Budget Section des Thorts 2025 - Section d'investissement – RECETTES		
chapitre 001	Excédent d'investissement reporté	8.357,55 €
Total des recettes d'investissement		8.357,55 €

Section de la Rochette :

Budget Section de la Rochette 2025 - Section de fonctionnement – DEPENSES		
compte 61521	Entretien de terrains	1918,72 €
compte 63512	Taxes Foncières	45,00 €
Total des dépenses de fonctionnement		1963,72 €

Budget Section de la Rochette 2025 - Section de fonctionnement - RECETTES		
compte 7021	Ventes de récoltes / fermages	136,00 €
compte 7588	Dégrèvement TF	0,00 €
chapitre 002	Excédent de fonctionnement reporté	1827,72 €
Total des recettes de fonctionnement		1963,72 €

Budget Section de la Rochette 2025 - Section d'investissement – DEPENSES		
compte 2315	Installations, matériel et outillage techniques	1.033,60 €
Total des dépenses d'investissement		1.033,60 €

Budget Section de la Rochette 2025 - Section d'investissement – RECETTES		
chapitre 001	Excédent d'investissement reporté	1.033,60 €
Total des recettes d'investissement		1.033,60 €

Le conseil municipal ;

AUTORISE Monsieur le maire à procéder, si besoin, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections pour le budget principal et les budgets annexes de l'exercice 2025 ;

DONNE tous pouvoirs de signature et autres à Monsieur le maire pour la mise en place et l'application du budget 2025.

Relevé des débats : RAS

Votants : 08 Abstention(s) : 00 / Suffrages exprimés : 08 Pour : 08 Contre : 00

8^{ème} délibération du 11 avril 2025

Vote du budget primitif 2025 – budget SPIC eau/assainissement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote et arrête le budget primitif du service de l'Eau et de l'Assainissement de l'exercice 2025 comme suit :

Budget Eau et Assainissement 2025 - Exploitation – DEPENSES		
chapitre 011	Charges à caractère général	24 859,00 €
chapitre 012	Charges de personnel, frais assimilés	500,00 €
chapitre 014	Atténuation de produits	5 000,00 €
chapitre 65	Autres charges de gestion courante	300,00 €
chapitre 66	Charges financières	11 530,00 €
chapitre 67	Charges exceptionnelles	100,00 €
chapitre 68	Dotations aux provisions et dépréciations	400,00 €
chapitre 042	Dotations aux amortissements	40 566,00 €
compte 002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €
chapitre 023	Virement à la section d'investissement	0,00 €
Total des dépenses d'exploitation		83 255,00 €

Budget Eau et Assainissement 2025 - Exploitation – RECETTES		
chapitre 70	Produits des services	46 450,00 €
chapitre 74	Subventions d'exploitation	5 070,00 €
chapitre 75	Autres produits de gestion courante	99,84 €
chapitre 78	Reprises sur provisions et dépréciations	10,00 €
chapitre 042	Quote-part de subventions	28 052,77 €
chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté	3 572,39 €
Total des recettes d'exploitation		83 255,00 €

Budget Eau et Assainissement 2025 - Section d'investissement – DEPENSES		
chapitre 040	Subventions inscrites au résultat	28 052,77 €
chapitre 16	Remboursement d'emprunts	35 140,00 €
opérations d'équipement en restes à réaliser		15 000,00 €
chapitre 21 opérations d'équipement		15 000,00 €
chapitre 23 hors opérations d'équipement		187 235,23 €
déficit de la section d'investissement		0,00 €
Total des dépenses d'investissement		280 428,00 €

Budget Eau et Assainissement 2025 - Section d'investissement – RECETTES		
chapitre 040	Autres amortissements des immobilisations	40 566,00 €
chapitre 13	Subventions d'investissement	26 453,24 €
chapitre 13 en restes à réaliser		0,00 €
chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €
compte 001	Solde d'exécution reporté	213 408,76 €
compte 1068	Affectation en réserve	0,00 €
Total des recettes d'investissement		280 428,00 €

Soit un équilibre total du budget de l'eau et de l'assainissement à **363 683,00 €**.

Relevé des débats : RAS

Votants : **08** Abstention(s) : **00** / Suffrages exprimés : **08** Pour : **08** Contre : **00**

9^{ème} délibération du 11 avril 2025

Adressage – Dotation 2025 au titre des amendes de police (délibération n°4 du 7 mars 2025)

Monsieur le maire rappelle la délibération n°4 du 7 mars 2025 concernant la sollicitation d'une aide financière au titre de la dotation 2025 « amendes de police » pour le financement du matériel nécessaire à la mise en place de l'adressage.

Il indique que le devis fourni au Département de la Lozère qui supervise l'instruction des dossiers, ne correspond plus tout à fait au devis signé, en raison d'une révision des prix et des quantités nécessaires.

Monsieur le maire propose donc de revoir la base subventionnable à présenter au Département sur la base du devis n°DEV127501-4 de la SARL SIGNAUX GIROD, signé le 2 avril 2025.

Le conseil municipal, entendu les explications de Monsieur le maire et après en avoir délibéré,

SOLLICITE une aide financière auprès du Département de la Lozère au titre du produit des amendes de police - dotation 2025, sur la base d'un montant HT de 8023,77€ (9628,52€ TTC) et selon le devis de la SARL SIGNAUX GIROD du 28/03/2025, signé le 2 avril 2025.

DONNE tous pouvoirs de signature et autres à Monsieur le maire pour l'exécution de la présente décision.

Relevé des débats : RAS

Votants : 08 Abstention(s) : 00 / Suffrages exprimés : 08 Pour : 08 Contre : 00

Questions diverses

- Rénovation bâtiment de la place :

Des représentants de Lozère Ingénierie, en leur qualité d'assistance à la maîtrise d'ouvrage, se sont rendus sur place, accompagnés de M. le maire et de conseillers municipaux. Il sera cependant nécessaire d'attendre de disposer de crédits suffisants et des subventions correspondantes pour poursuivre l'avancement.

- Voirie 2025 :

M. le maire informe les conseillers que les fonds restants pour la voirie sont moindres cette année, suite à une hausse notable des attributions de compensation envers la CCHAM (notamment en raison du transfert des compétences eau et assainissement prévu pour 2026). Cependant, la mairie est en attente d'une potentielle subvention, issue d'un fond exceptionnel, qui permettrait d'avancer sur le programme de voirie en 2025.

- Adressage :

La commande pour les panneaux de rue et les numéros a été passée. L'appel de fonds pour un financement partiel de ce matériel via la DETR est toujours en attente.

- Personnel de l'école :

Mme Josie Lyon a repris son poste d'ATSEM depuis le 14 avril 2025, à mi-temps thérapeutique. Mme Marylou Toubas assurera l'autre mi-temps lié à ce poste. Mme Mélanie Mendes sera en congé maternité prochainement.

- Personnel de l'école :

Mme Caroline Urbancic informe les conseillers que des portes ouvertes auront lieu à l'école Marthe & Pierrette Dupeyron le samedi 10 mai de 9h00 à 12h00, en présence du personnel enseignant et de parents d'élèves, dans le but de faire découvrir l'école et ses projets pédagogiques aux parents intéressés et élus des communes alentour.

- Invitation à la concertation "Ensemble pour améliorer l'offre de soins de notre territoire" de la part du Contrat Local de Santé :

M. Jonathan Flouret se propose de représenter la commune et d'assister aux deux premières réunions qui auront lieu le mardi 29 avril et le jeudi 15 mai à la CCHAM. Une troisième réunion est prévue le jeudi 19 juin.

La séance est levée à **22H17**.

Pierre MALLET,
Maire



Caroline URBANCIC
Secrétaire de séance

A black ink signature of Caroline Urbancic.

Signatures autorisées par délibération n°1 du **4 juillet 2025**.

Procès-verbal publié par voie d'affichage le 10 JUIL. 2025